

AVIS DE SOCIETES

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana
Aéroport

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2024. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation) et Mr Mohamed Hzami (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN : LES ACTIFS
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Actifs non courants				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		2 398 347	2 398 347	2 398 347
Moins: amortissements		<2 353 761>	<2 327 907>	<2 341 547>
Total immobilisations incorporelles	(1)	44 586	70 440	56 800
Immobilisations corporelles		139 083 883	134 201 474	136 164 548
Moins: amortissements		<112 678 901>	<109 217 248>	<110 491 090>
Total immobilisations corporelles	(1)	26 404 982	24 984 226	25 673 458
Immobilisations financières		1 916 798	1 872 137	1 872 137
Moins: provisions		<138 822>	<138 822>	<138 822>
Total immobilisations financières	(2)	1 777 976	1 733 315	1 733 315
Total des actifs immobilisés		28 227 544	26 787 981	27 463 573
Total des actifs non courants		28 227 544	26 787 981	27 463 573
Actifs courants				
Stocks		6 109 017	6 504 205	7 230 597
Moins: provisions		<1 000 246>	<364 472>	<880 246>
Stocks nets	(3)	5 108 771	6 139 733	6 350 351
Clients et comptes rattachés		39 871 916	54 285 174	70 508 884
Moins: provisions		<1 965 434>	<1 955 114>	<1 833 434>
Clients et comptes rattachés nets	(4)	37 906 482	52 330 060	68 675 450
Autres actifs courants		35 134 886	29 509 242	6 917 557
Moins: provisions		<1 433 372>	<448 848>	<1 433 372>
Autres actifs courants nets	(5)	33 701 514	29 060 394	5 484 185
Placements et autres actifs financiers	(6)	52 009 211	17 007 316	28 008 462
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	2 468 661	1 898 653	2 195 296
Total des actifs courants		131 194 639	106 436 156	110 713 744
TOTAL DES ACTIFS		159 422 183	133 224 137	138 177 317

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Capitaux propres				
Capital social		40 937 600	40 937 600	40 937 600
Réserves		4 093 760	4 093 760	4 093 760
Subventions d'investissements		44 141	73 178	58 658
Fonds Social		330 502	318 707	183 390
Résultats reportés		37 336 482	29 223 395	29 223 395
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		82 742 485	74 646 640	74 496 803
Résultat de l'exercice		19 016 150	13 855 609	18 829 362
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	101 758 635	88 502 249	93 326 165
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts		798 501	517 596	501 128
Autres passifs financiers	(9)	9 616 386	9 514 882	9 616 386
Provisions		79 735	79 735	79 735
Total des passifs non courants		10 494 622	10 112 213	10 197 249
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	(10)	22 806 961	13 081 380	17 506 271
Autres passifs courants	(11)	21 253 583	21 350 595	14 931 242
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12)	3 108 382	177 700	2 216 390
Total des passifs courants		47 168 926	34 609 675	34 653 903
Total des passifs		57 663 548	44 721 888	44 851 152
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		159 422 183	133 224 137	138 177 317

ETAT DE RESULTAT
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Revenus	(13)	18 947 686	17 253 895	37 119 208
Coût des ventes	(14)	<15 992 099>	<15 541 495>	<30 863 798>
Marge brute		2 955 587	1 712 400	6 255 410
Autres produits d'exploitation *	(15)	1 026 375	1 137 231	1 514 097
Frais de distribution	(16)	<614 603>	<696 795>	<1 257 520>
Frais d'administration *	(17)	<1 802 588>	<1 615 186>	<3 246 987>
Autres charges d'exploitation	(18)	<112 268>	<220 860>	<331 005>
Résultat d'exploitation		1 452 503	316 790	2 933 995
Produits financiers nets	(19)	1 349 241	461 923	3 526 771
Produits des placements		1 752 505	711 038	1 376 091
Produits des participations	(20)	14 998 800	12 748 980	12 748 980
Autres gains ordinaires		591 505	14 312	681 380
Autres pertes ordinaires		<116 694>	<43 062>	<539 722>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		20 027 860	14 209 981	20 727 495
Impôt sur les sociétés	(21)	<1 011 710>	<354 372>	<1 898 133>
Résultat des activités ordinaires après impôt		19 016 150	13 855 609	18 829 362

(* La colonne du 30 juin 2023 a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir les notes 15 et 17)

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients		49 775 857	30 201 232	58 881 187
Intérêts reçus		2 165 546	732 981	1 398 222
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		<20 459 226>	<24 672 662>	<45 755 253>
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(22)	<5 151 509>	<4 522 852>	<6 815 569>
Intérêts payés	(23)	<71 745>	<51 130>	<117 670>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		26 258 923	1 687 569	7 590 917
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	(24)	<2 871 829>	<1 137 804>	<1 543 328>
Encaissements sur cession d'immobilisations		152 248	-	162 601
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		<2 719 581>	<1 137 804>	<1 380 727>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions payés		-	-	<9 006 272>
Dividendes et autres distributions reçus		-	-	12 748 980
Remboursement d'emprunts		<75 316>	<57 201>	<226 489>
Décaissement Certificat de dépôt		<24 000 000>	-	<10 000 000>
Encaissement Certificat de dépôt		-	1 000 000	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<24 075 316>	942 799	<6 483 781>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités	(25)	<26 239>	<71 344>	<89 847>
Variation de trésorerie		<562 213>	1 421 220	<363 438>
Trésorerie au début de l'exercice		113 995	477 433	477 433
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(26)	<448 218>	1 898 653	113 995

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 30 juin 2024

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 30 JUIN	2 024	2 023
Revenus et autres produits	18 947 686	Déstockage de production	89 013			
Total	18 947 686	Total	89 013	Production	18 858 673	18 048 786
Production	18 858 673	Achats consommés	9 700 397	Marge sur coût matières	9 158 276	7 585 304
Marge sur coût matières	9 158 276	Autres charges externes	2 968 161			
Total	9 158 276	Total	2 968 161	Valeur Ajoutée Brute*	6 190 115	5 146 674*
Valeur Ajoutée Brute	6 190 115	Impôts et taxes	45 105			
		Charges de personnel y compris TFP et FOPROLOS	4 229 178			
Total	6 190 115	Total	4 274 283	Excédent brut d'exploitation*	1 915 832	742 695*
Excédent brut d'exploitation	1 915 832	Autres charges ordinaires	2 712 337			
Autres produits d'exploitation	1 026 374	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	1 442 328			
Produits des participations	14 998 800	Charges Diverses	47 376			
Produits des placement		Autres Pertes	116 692			
Produits Financiers	3 195 978	Charges Financières	94 231			
Reprise de provision pour risque		I. S.	1 011 710			
Autres gains	591 503					
Total	21 728 487	Total	2 712 337	Résultat des activités ordinaires	19 016 150	13 855 609
Résultat positif des activités ordinaires	19 016 150	Effet négatif des modifications comptables	-	Résultat net après modifications comptables	19 016 150	13 855 609

(*) La colonne du 30 juin 2023 a été retraitée pour des fins de comparabilité.

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 30 juin 2024

Charges par destination	Montant	Ventilation			
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges
Coût des ventes	15 992 099	9 739 774	2 869 548	1 260 478	2 122 299
Frais de distribution	614 603	28 026	374 348	5 876	206 353
Frais d'administration	1 802 588	21 610	985 282	175 974	619 722
Autres charges d'exploitation	112 268	-	-	-	112 268
I/S	1 011 710	-	-	-	1 011 710
	19 533 268	9 789 410	4 229 178	1 442 328	4 072 352

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures

Notes aux Etats Financiers Intermédiaires

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillage	10%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Emballages commerciaux	10%
Matériel informatique	33.33%

La date de départ des amortissements des immobilisations est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporise.

- **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

- Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

- Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

- **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

- **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2023	Acquisitions	Reclassement	Cession	Valeurs brutes au 30/06/2024
Immobilisations incorporelles	2 398 347	-	-	-	2 398 347
Logiciels	2 378 347	-	-	-	2 378 347
Fonds de commerce	20 000	-	-	-	20 000
Immobilisations corporelles	136 164 548	3 035 634	-	<116 299>	139 083 883
Terrains	907 294	-	-	-	907 294
Constructions	4 636 421	-	-	-	4 636 421
Mat. et outillage	49 841 453	-	3 520 181	-	53 361 634
Mat. de transport	4 755 242	417 980	-	-	5 173 222
M.M.B & A.A.I	21 612 172	817	-	-	21 612 989
Emballages	48 672 008	1 303	2 198 033	-	50 871 344
Immobilisations encours	5 739 958	2 615 534	<5 718 214>	<116 299>	2 520 979
Total	138 562 895	3 035 634	-	<116 299>	141 482 230

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2023	Dotations 2024	Amortissements au 30/06/2024
Immobilisations incorporelles	2 341 547	12 214	2 353 761
Logiciels	2 341 547	12 214	2 353 761
Fonds de commerce	-	-	-
Immobilisations corporelles	110 491 090	2 187 811	112 678 901
Constructions	3 501 345	78 719	3 580 064
Matériel et outillage	44 501 850	751 496	45 253 346
Matériel de transport	3 739 070	179 030	3 918 100
M.M.B & A.A.I	16 834 508	420 902	17 255 410
Emballages	41 914 317	757 664	42 671 981
Total	112 832 637	2 200 025	115 032 662

(a) Les frais d'amortissement des immobilisations engagés par Air Liquide Tunisie en lieu et place de Air Liquide Tunisie Services a été refacturé au 30 juin 2024 et a été présenté en déduction du compte dotation aux amortissements pour un montant de 1.009.6975DT.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Titres de participation (a)	754 046	754 046	754 046
Prêts au personnel	64 816	64 816	64 816
Dépôts et cautionnements	1 097 936	1 053 275	1 053 275
Total brut	1 916 798	1 872 137	1 872 137
Provisions pour dépréciation	<138 822>	<138 822>	<138 822>
Total net	1 777 976	1 733 315	1 733 315

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans la filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749.940DT correspondant à la détention de 99,99% de son capital.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Matières premières	519 404	661 419	1 170 438
Matières consommables	4 481 380	4 059 203	3 943 926
Gaz fabriqués	1 108 233	1 250 485	1 191 939
Marchandises en transit	-	533 098	924 294
Total brut	6 109 017	6 504 205	7 230 597
Provision pour dépréciation des stocks	<1 000 246>	<364 472>	< 880 246>
Total net	5 108 771	6 139 733	6 350 351

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Air Liquide Tunisie Services	35 235 057	50 643 911	65 832 823
Autres clients	4 636 859	3 641 263	4 676 061
Total brut	39 871 916	54 285 174	70 508 884
Provision pour dépréciation des clients	<1 965 434>	<1 955 114>	< 1 833 434>
Total net	37 906 482	52 330 060	68 675 450

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Charges payées ou comptabilisées d'avance	120 697	277 188	81 182
Sociétés du Groupe (a)	4 558 170	3 708 918	3 267 167
Consignations en douane	126 301	166 328	127 351
Produits à recevoir (b)	24 400 553	21 697 696	426 575
Report TVA	457 638	499 365	-
Report d'IS	2 837 775	1 516 139	1 344 725
Autres comptes d'actifs courants	2 633 752	1 643 608	1 670 557
Total brut	35 134 886	29509242	6 917 557
Provision pour dépréciation des autres actifs	<1 433 372>	<448 848>	< 1 433 372>
Total	33 701 514	29 060 394	5 484 185

(a) Ce poste enregistre principalement les refacturations du personnel aux autres sociétés du groupe Air Liquide (Air Liquide IT, Air Liquide Middle East et India Holding, Air Liquide MENA...)

(b) Ce poste enregistre notamment la redevance due par Air Liquide Tunisie Services à Air Liquide Tunisie au titre du premier semestre de l'exercice 2024 pour un montant de 7.802.387 DT ainsi que les dividendes à recevoir de Air Liquide Tunisie Services d'un montant de 14.998.800 DT.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Prêts à moins d'un an accordé au personnel	7 033	5 138	6 284
Titres de placement	42 002 178	7 002 178	18 002 178
Billets de trésorerie	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Total	52 009 211	17 007 316	28 008 462

NOTE 7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Banque de Tunisie	2 349 253	1 804 485	2 096 877
UBCI	29 589	5 686	9766
UIB	79 987	80 952	80 309
Autres établissements bancaires	2 083	2 255	2 220
Caisses	7 749	5 275	6 124
Total	2 468 661	1 898 653	2 195 296

BILAN – PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31.12.2023	Affectation du résultat 2023	Autres variations	Au 30 juin 2024
Capital social (a)	40 937 600	-	-	40 937 600
Réserve légale	4 093 760	-	-	4 093 760
Fonds Social	183 390	400 000	<252 888>	330 502
Résultats reportés	29 223 395	8 113 087	-	37 336 482
Subvention d'investissement	58 658	-	<14 517>	44 141
Résultat de l'exercice	18 829 362	<18 829 362>	19 016 150	19 016 150
Total	93 326 165	b <10 316 275>	18 748 745	101 758 635

(a) Le capital est divisé en 1 637 504 actions de 25 DT chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 24 juin 2024 statuant sur les états financiers de 2023.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	967 933	59,11%
Banque de Tunisie	374 603	22,88%
Banque Nationale Agricole	181 147	11,06%
Autres	113 821	6,95%
Total	1 637 504	100,00%

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Fournisseurs d'exploitation	11 474 495	3 509 129	4 596 517
Fournisseurs d'immobilisation	1 247 042	1 550 231	1 325 027
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	9 004 695	6 638 217	9 883 228
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	1 080 729	1 383 803	1 701 499
Total	22 806 961	13 081 380	17 506 271

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Charges à payer	5 984 147	7 816 452	7 196 051
C.N.S.S.	766 493	634 556	769 494
Compte courant actionnaires	10 450 480	9 118 787	94 873
Produits constatés d'avance	69 879	-	10 682
Société du Groupe (a)	98 897	348 376	32 322
Impôts et taxes	291 321	266 987	3293565
Autres créditeurs	3 592 366	3 165 437	3 534 255
Total	21 253 583	21 350 595	14 931 242

(a) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Banque de Tunisie	2 916 879	-	2 081 301
Intérêts échus non courus	15 491	11 022	4 368
Échéance Emprunts à moins d'un an	176 012	166 678	130 721
Total	3 108 382	177 700	2 216 390

ETAT DE RESULTAT

NOTE 13 : REVENUS

Le solde de ce poste englobe le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant le premier semestre de l'année 2024.

NOTE 14 : COÛT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Achats consommés	9 739 774	9 627 851	19 748 921
Frais de personnel	2 869 548	2 528 354	4 953 649
Amortissements et provisions	1 260 478	1 349 927	2 815 953
Services extérieurs	2 122 299	2 035 363	3 345 275
Total	15 992 099	15 541 495	30 863 798

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Location	25 042	26 520	53 173
Produits divers de refacturations * / (a)	986 816	1 096 191	1 431 884
Quote-part des subventions d'investissement Inscrite au résultat	14 517	14 520	29 040
Total	1 026 375	1 137 231	1 514 097

(*) : les produits divers de refacturations sont relatifs aux frais de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié de « ALT » au profit de la société « ALMEIH ».

(a) La colonne comparative arrêtée au 30.06.2023 est retraitée pour des fins de comparabilité suite à un reclassement qui se rapporte aux produits divers de refacturations au 30.06.2024 :

Rubriques	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Location	25 042	26 520	53 173
Produits divers de refacturations * / (a)	986 816	495 535	1 431 884
Quote-part des subventions d'investissement Inscrite au résultat	14 517	14 520	29 040
Total	1 026 375	536 575	1 514 097

NOTE 16 : FRAIS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Achats non stockés	28 026	27 872	77 441
Frais de personnel	374 348	411 477	752 779
Services extérieurs	206 353	251 570	415 548
Amortissements et provisions	5 876	5 876	11 752
Total	614 603	696 795	1 257 520

NOTE 17 : FRAIS D'ADMINISTRATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2024	30.06.2023*	31.12.2023
Frais du personnel administratif *	985 282	825 396	913 968
Services extérieurs	619 722	607 042	973 701
Achats non stockés	21 610	12 868	11 852
Amortissements et provisions	175 974	169 880	1 347 466
Total	1 802 588	1 615 186	3 246 987

(*) : La colonne comparative arrêtée au 30.06.2023 est retraitée pour des fins de comparabilité suite à un reclassement qui se rapporte aux produits divers de refacturations au 30.06.2024 :

Rubriques	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Frais du personnel administratif *	985 282	224 739	913 968
Services extérieurs	619 722	607 042	973 701
Achats non stockés	21 610	12 868	11 852
Amortissements et provisions	175 974	169 881	1 347 466
Total	1 802 588	1 014 530	3 246 987

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste correspond à la redevance envers Air Liquide SA pour 112.268 DT au 30 juin 2024 contre 220.860 DT au 30 juin 2023 et 331.005 DT au 31 décembre 2023.

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Charges financières	<128 921>	<211 865>	< 344 208>
Intérêts débiteurs des comptes courants (*)	<34 162>	<46 821>	<22 314>
Intérêts des emprunts (*)	<48 706>	<15 331>	< 97 015>
Pertes de change	<46 053>	<149 713>	< 224 879>
Produits financiers	1 478 162	673 788	3 870 979
Intérêts de retard (a)	1 419 777	579 842	3 632 488
Intérêts créditeurs des comptes courants	23 696	17 806	27 904
Gain de change	34 689	76 140	210 587
Produits financiers nets	1 349 241	461 923	3 526 771

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

(*) Les colonnes du 30 juin 2023 et 31 décembre 2023 ont été retraitées pour des fins de comparabilité.

NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Il s'agit des dividendes à percevoir de la filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2023.

NOTE 21 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**NOTE 22 : IMPOTS ET TAXES PAYES**

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus à la suite de la reconnaissance de dette au titre du contrôle fiscal.

NOTE 23 : INTERETS PAYES

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 24 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours du premier semestre de l'exercice 2024.

NOTE 25 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 26 : TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Banque de Tunisie	<567 626>	1 804 485	15 576
UBCI	29 589	5 686	9 766
UIB	79 987	80 952	80 309
Autres établissements bancaires	2 083	2 255	2 220
Caisses	7 749	5 275	6 124
Total	<448 218>	1 898 653	113 995

NOTE 27 : NOTE SUR LES PARTIES LIEES

a) Identification des parties liées

Les parties liées objet de la présente note sont :

- Les administrateurs et le Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA ;
- Les actionnaires ;
- Les sociétés du groupe :

Société	Relation
Air Liquide Tunisie Services SA	Société filiale
Vitalaire SARL	Société filiale
Air Liquide Specna	Société filiale
Air Liquide SA	Société du groupe
Air Liquide Maroc	Société du groupe
Air Liquide Côte d'Ivoire	Société du groupe
Air Liquide Middle East North Africa	Société du groupe
Air Liquide Europe Business Services	Société du groupe
Air Liquide en Afrique, Moyen-Orient et en Inde	Société du groupe
Air Liquide IT	Société du groupe

b) Transactions avec les parties liées

Compte tenu des préconisations de la NCT 39 en matière d'informations sur les parties liées, les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- Un troisième avenant portant sur le projet OT-BOX a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT. Il s'agit d'un programme mondial majeur, piloté par l'IT du Groupe Air Liquide, visant à sécuriser les actifs industriels de toutes les filiales contre les incidents/risques cyber (Ex. Virus, logiciel malveillant, hameçonnage, piratage, perte de contrôle des unités de production, accès aux données confidentielles, etc...). Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 26 juin 2023 et a pris effet à partir du 01 janvier 2024. Il convient de noter qu'aucune prestation n'a été effectuée durant le premier semestre 2024 au titre de cette convention.
- La société Air Liquide Tunisie envisage de réaliser une opération de vente avec la société Air Liquide Tunisie services. Cette opération porte sur le transfert de propriété de l'ensemble du parc roulant vrac utilisé pour le transport des gaz vrac d'Air Liquide Tunisie à Air Liquide Tunisie Services. Ce transfert est justifié par le fait que les documents de transport sont édités au nom d'ALTS dans la mesure où c'est l'entité qui commercialise les produits transportés alors que le matériel roulant est la propriété d'ALT qui bénéficie d'une autorisation de transport pour son propre compte. La valeur brute des immobilisations objets du transfert s'élève à 1.872.844 DT. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 26 juin 2023 et a pris effet à partir du 01 janvier 2024. Il convient de noter qu'aucun transfert n'a été effectuée durant le premier semestre 2024.
- Au cours de l'exercice 2023, la société Air Liquide Tunisie SA a réalisé une opération d'achats de CO2 auprès de la société Air Liquide Tunisie services pour un montant de 2.106.490 DT. La dette correspondante inscrite au passif du bilan s'élève, au 30 Juin 2024, à 2.506.723 DT. Il est à noter qu'en 2023, Air Liquide Tunisie SA a dépassé son quota d'importation pour ce produit et, afin d'assurer la continuité de son activité, Air

Liquide Tunisie Services a importé pour son compte afin de respecter les délais de livraison clients.

- Dans le cadre du projet Gym Transform « GymT », la société Air Liquide Tunisie a signé une convention avec la société Air Liquide Europe Business Services (ALEBS). Cette convention, porte sur l'activité transactionnelle notamment le traitement des opérations comptables, la saisie des données, la gestion des requêtes, la gestion des demandes de remboursement des frais de personnel, le traitement des paiements, l'enregistrement des opérations de trésorerie, la saisie des données dans le système de consolidation et la gestion des requêtes des auditeurs.

En vertu de cette convention, ALEBS facture une rémunération annuelle qui est révisée annuellement, basée sur la méthode du coût réel majoré en tenant compte des dépenses d'exploitation (Coûts directs du personnel, Coûts généraux et coûts IT) engagées par ALEBS pour fournir ces services, moyennant une majoration de 5%. La répartition des frais est basée sur le nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) réellement affectés au service rendu à la société ALT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 a pris effet à partir du 01 janvier 2023.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Europe Business Services en 2024 au titre de cette convention s'élève à 183.199 € soit 617.966 DT. Cette facture est non encore réglée au 30 Juin 2024 et figure parmi les fournisseurs et comptes rattachés.

- Dans le cadre de l'organisation interne des activités du groupe Air Liquide en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde, la société Air Liquide Tunisie a signé une convention de fourniture de services.

En vertu de cette convention, la société ALMEIH a été identifiée en tant que Centre de Soutien aux Entreprises chargé de fournir des services de soutien opérationnel aux entités du groupe Air Liquide dans les domaines de la fiscalité, du conseil en trésorerie, de l'assurance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des ressources humaines et des services d'achats afin d'assurer un développement harmonieux des entités du Groupe.

Selon cette convention, la société ALMEIH facturera trimestriellement, à la société Air Liquide Tunisie un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 a pris effet à partir du 01 janvier 2023.

La charge constatée au titre cette convention s'élève au 30 juin 2024 à 676.714 DT. Le solde total enregistré au titre de cette convention s'élève au 30 juin 2024 à 1.983.578 DT, et qui figure parmi les passifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie a signé une convention de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié au profit de la société ALMEIH afin de lui permettre de répondre à des besoins accrus de ressources présentant des qualités demandées par ALMEIH. Cette convention a pris effet à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même période et se poursuivra jusqu'à sa résiliation par accord mutuel.

Au titre du service fourni, ALT facturera à ALMEIH des honoraires sur la base du coût réel encouru par ALT pour rendre ces services (coûts directs de personnel, frais de déplacement, frais généraux et coûts informatiques), majoré d'une marge de 15%. La détermination des honoraires est basée sur le nombre d'employés à temps plein ("ETP") affectés au service fourni par ALT et les coûts encourus par ALT pour l'exécution des services. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022.

Le montant constaté en autres produits d'exploitation au titre de cette convention s'élève

à 95.495 \$ soit 300.000 DT. Au 30 juin 2024, un solde de 907.500 DT figure parmi les autres actifs courants au titre de cette convention.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 avril 2022 un contrat de prestation services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide IT SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2022. Il s'agit du même contrat initialement conclu en 2018 avec ALSA et déjà approuvé par le conseil lors de sa réunion du 29 mars 2018 et amendé en 2020.

Ce contrat portant modification du client de ALSA à ALIT, a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022, et ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. En vertu de ce contrat, la société Air Liquide Tunisie SA facturera à la société Air Liquide IT SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Au 30 juin 2024, il a été constaté en produit un montant 138.015 Euro soit 463.857 DT. Le montant global non encore encaissé au 30 juin 2024 s'élève à 2.014.044 DT.

- Contrat de services conclu le 1^{er} janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

Ce contrat portant modification du client de ALSA à ALIT, a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022.

Dans le cadre de continuité du programme de transformation « NEW HORIZON », la société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 janvier 2022, une nouvelle convention avec Air Liquide IT SA dont l'objet principal est la standardisation des processus et des procédures à travers le HUB, grâce au déploiement d'un système ERP unifié. Cette convention a été autorisée par votre conseil du 31 mars 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2022.

Le montant total à facturer par la société Air Liquide IT SA au 30 Juin 2024 au titre de ces deux conventions s'est élevé à 236.000 Euro soit 791.185 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1er décembre 2020 avec la société Air Liquide Specna un contrat de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de trois ans à partir du 1er décembre 2020. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 50.000 DT hors taxes payable annuellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2024 au titre de cette convention s'est élevé à 25.041 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 30 juin 2024 s'élève à 82.635 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu, en date du 9 novembre 2020, un avenant à la convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA qui date du 2 août 1993, telle que modifiée par les avenants du 1er janvier 2012, du 6 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 17 décembre 1993, du 19 novembre 2012, du 17 avril 2015,

du 12 avril 2016 et du 4 novembre 2020. Cette convention porte sur les prestations

fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion administrative et financière et de la mise à disposition de la société Air Liquide Tunisie Services de toute l'infrastructure, d'approvisionnement, de stockage et de distribution, y compris les emballages nécessaires à la commercialisation de ses produits ainsi que l'infrastructure de conditionnement de Gaz importé et le service du personnel dédié, et de la mise à disposition de la logistique. Suite au présent avenant, autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Tunisie Services SA un montant correspondant aux coûts supportés des différents travaux, prestations et mise à disposition moyennant une marge de 8%.

Le montant total à facturer au 30 juin 2024 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 7.802.387 DT HTVA, et figure parmi les autres actifs courants.

- L'assemblée générale ordinaire de la société Air Liquide Tunisie Services SA, tenue le 24 juin 2024, a fixé un dividende à verser au profit de la société Air Liquide Tunisie SA pour un montant qui s'élève à 14.998.800 DT, et qui figure parmi les autres actifs courants au 30 juin 2024.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de licence de technologie avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1er janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales. Le montant total engagé jusqu'au 30 juin 2024 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 1.606.969 DT, et figure parmi les autres passifs courants.

La société Air Liquide Tunisie a conclu un contrat de licence de marques, le 28 mai 1998, avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1er janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%. Le montant total engagé jusqu'au 30 juin 2024 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 150.654 DT, et figure parmi les autres passifs courants.

Le montant non encore réglé au titre de cette convention s'élève au 30 juin 2024 à 6 937 995DT et figure parmi les fournisseurs et comptes rattachés

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un contrat de sous licence avec les sociétés du groupe Air Liquide Tunisie Services SA, Vitalaire et Air Liquide Specna pour une durée de 3 ans prenant effet rétroactivement le 1er janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction, autorisé par le Conseil d'administration du 4 novembre 2020, et ayant pour objet :
 - Le droit de l'exploitation et de l'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE ».
 - Le droit d'utilisation de la technologie pour l'utilisation et la commercialisation entrant dans le champ d'application du contrat entre Air Liquide Tunisie SA «ALT» et Air Liquide SA «ALSA» et qui couvre toutes les inventions brevetées ou brevetables ainsi que tout procédé et développement constituant des accessoires indispensables desdites inventions.
 - Le droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société Air Liquide SA «ALSA».

En contrepartie de ces prestations, chaque société bénéficiaire verse à la société Air Liquide Tunisie une rémunération proportionnelle à son chiffre d'affaires fixée comme suit

:

- Au titre du droit d'exploitation et d'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE » : une rémunération égale à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'utilisation de la technologie : une rémunération égale à 3,2% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société « ALSA » : une rémunération correspondante au montant payé par la société « ALT » à la société « ALSA » est répartie selon un coefficient contractuel.

Le montant total à facturer au 30 juin 2024 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 1.645.354 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 une convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie Services auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique souscripteur qui est Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant maximal de 25.000.000 DT pour l'exercice 2020 et les années suivantes, et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation. Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2020.

Au 30 Juin 2024, le montant des billets de trésorerie souscrit par la société Air Liquide Tunisie s'élève à 10.000.000 DT et les produits financiers relatifs à cette convention s'élèvent à 401.623 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de services, le 10 juin 2019, avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge enregistrée au 30 juin 2024 au titre de cette convention s'est élevée à 162.000 DT. Ce montant demeure non encore réglé au 30 juin 2024.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu une convention de crédit fournisseur, le 1er décembre 2006, avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total à facturer à la société Air Liquide Tunisie Services SA au 30 juin 2024 au titre de cette convention s'est élevé à 1.419.777 DT HTVA.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un avenant, le 1^{er} avril 2017, et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euro hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euro hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2024 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 30 juin 2024 s'élève à 157.126 Euro, soit 524.723 DT.

- Au 30 juin 2024, un montant de 91.351 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide South Africa.
- Au 30 juin 2024, un montant de 169.732 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition de salariés au profit de la société Air Liquide Middle East et India Holding « ALMEIH ».
- Au 30 juin 2024, un montant de 75.259 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide « MENA ».
- La société « Air Liquide Tunisie SA » a autorisé la société « Air Liquide Tunisie Services SA » à recouvrer, pour son compte une partie des créances clients, lui revenant, au titre de l'année 2024. Les créances encaissées par la société « Air Liquide Tunisie » pour le compte de la société « Air Liquide Tunisie Services » se sont élevées à 282.051 DT en TTC.
- La société « Air Liquide Tunisie Services SA » a autorisé la société « Air Liquide Tunisie SA » à recouvrer, pour son compte une partie des créances clients, lui revenant, au titre de l'année 2024. Les créances encaissées par la société « Air Liquide Tunisie SA » pour le compte de la société « Air Liquide Tunisie Services » se sont élevées à 66.575 DT en TTC.
-

NOTE 28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan correspondent aux cautions douanières pour un montant de 1.100 DT et des cautions de marché pour un montant de 4.333 DT.

NOTE 29 : CONTROLE FISCAUX EN COURS

1- VERIFICATION FISCALE PONCTUELLE

La société a reçu le 08 septembre 2022 une notification pour un contrôle fiscal ponctuel qui couvre la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 au titre de l'impôt sur les sociétés. A la date du 25 octobre 2022, l'administration fiscale a communiqué les résultats du contrôle faisant ressortir un complément d'impôts et taxes à payer de 475.745 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 02 novembre 2022 rejetant les principaux chefs de redressement.

Dans son courrier datant du 10 novembre 2022, l'administration fiscale a répondu aux éléments d'opposition soulevés par la société. Dans ce même courrier, l'administration fiscale a en effet maintenu sa position initiale.

Le 17 novembre 2022, la société a déposé une demande de conciliation devant la commission nationale de conciliation pour statuer sur les résultats de cette vérification fiscale ponctuelle.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

2- VERIFICATION FISCALE PRELIMINAIRE

La société a reçu le 03 novembre 2022 une notification pour un contrôle fiscal préliminaire qui couvre la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 au titre de la taxe sur la valeur ajoutée. A la date du 08 décembre 2022, l'administration fiscale a communiqué les résultats du contrôle faisant ressortir un complément de TVA et pénalités à payer de 177.755 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 20 décembre 2022 rejetant les principaux chefs de redressement.

Dans son courrier datant du 09 mars 2023, l'administration fiscale a répondu aux éléments d'opposition soulevés par la société. Dans ce même courrier, l'administration fiscale a en effet maintenu sa position initiale.

Une deuxième opposition, a été faite par la société en date du 16 mars 2023, et à la même date la société a déposé une demande de conciliation devant la commission nationale de conciliation pour statuer sur les résultats de cette vérification fiscale préliminaire

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

3- VERIFICATION FISCALE PRELIMINAIRE

La société a reçu le 26 octobre 2023 une demande de renseignement dans le cadre d'une vérification préliminaire portant sur les réserves de réinvestissement de l'année 2019.

Cette demande a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 15 novembre 2023 détaillant la nature des immobilisations objets de la réserve de réinvestissement et le montant investi durant 2019 et qui a fait l'objet d'une déduction du résultat fiscal de 2019 avec tous les documents nécessaires.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, il convient de noter que les délais de notification des résultats par l'administration ont été dépassés dans le cadre de cette vérification.

NOTE 30 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture intermédiaire, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 30 juin 2024 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

Rapport d'examen limité

Tunis, le 30 septembre 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

Air Liquide Tunisie SA

37, rue des Entrepreneurs

Z.I. la Charguia II– 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société Air Liquide Tunisie SA, comprenant le bilan établi au 30 juin 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres totalisant 101.758.635 dinars tunisiens y compris le bénéfice de la période s'élevant à 19.016.150 dinars tunisiens.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA arrêtée au 30 juin 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 29 aux états financiers qui décrit la situation de de trois contrôles fiscaux :

- Un contrôle ponctuel qui a eu lieu en 2022 et qui a porté sur l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2018 ;
- Un contrôle préliminaire qui a eu lieu en 2022 qui a porté sur la TVA au titre de l'exercice 2018 ; et
- Un contrôle préliminaire qui a eu lieu en 2023 et qui a porté les réserves de réinvestissement au titre de l'exercice 2019.

Face à cette situation, la société Air Liquide Tunisie a déposé en décembre 2022 une demande de conciliation au titre du contrôle portant sur l'impôt sur les sociétés et une autre demande en mars 2023 au titre du contrôle sur la TVA. A la date du présent rapport, les procédures se rattachant auxdits contrôles sont toujours en cours ce qui ne permet pas de statuer sur l'issue finale des contrôles fiscaux en question.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

C.A.F

Abir Matmti

F.M.B.Z

KPMG TUNISIE

Mohamed Hzami